

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
26 MARS 2024 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Président du Conseil général, Christian Carron ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale et du public.

Il constate que le quorum est atteint et que l'ensemble de la documentation a été transmis dans les délais. L'assemblée peut donc délibérer valablement. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que proposé dans la convocation :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 12.12.2023
3. Présentation de deux nouvelles membres du Conseil général
4. Election de deux nouveaux membres à la Commission de gestion
5. Révision du règlement du Conseil général
6. Postulat no 105 du groupe MISE « Soutien face à la hausse des charges »
7. Postulat no 106 de Nicolas Dorsaz (Le Centre) « Pour une liaison câblée avec les Hauts de Fully »
8. Rapport des commissions
9. Divers

### **1. Bienvenue – contrôle des présences**

---

40 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusés :

- Dominique Thétaz, conseillère générale Le Centre
- Christophe Dorsaz, conseiller général Le Centre
- Léonard Volken, conseiller général Le Centre
- Jérémie Frossard, conseiller général Le Centre
- Christophe Thétaz, conseiller général MISE

### **2. PV de la séance du 12.12.2023**

---

Sans remarque, le PV est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **3. Présentation de deux nouvelles membres du Conseil général**

---

Christian Carron lit les courriers du Conseil communal adressé à Michèle Bender et Johanna Seppey. Elles remplacent respectivement César Da Silva, du groupe PLR et Sébastien Michaud, du groupe Le Centre.

Michèle Bender se présente et indique se réjouir de relever un défi politique pour sa commune.

Johanna Seppey se présente à son tour et se dit motivée à s'investir pour Fully.

Toutes deux sont chaleureusement accueillies par l'assemblée.

### **4. Election de deux nouveaux membres de la Commission de gestion**

---

Le président Christian Carron présente les deux candidats à la Commission de gestion, Gérard De Castro et Xavier Rodriguez, du groupe Le Centre. Ils remplacent respectivement Sébastien Michaud et Manuela Troillet. Cette dernière ayant formellement démissionné pour le 31.03.2024, la COGEST comptera durant quelques jours 14 membres au lieu de 13. Cette manière de faire a été validée par le Bureau à l'unanimité et l'assemblée l'accepte également.

Les deux nouveaux membres de la Commission de gestion sont élus par acclamation.

### **5. Révision du règlement du Conseil général**

---

Le président Christian Carron fait un historique détaillé des différentes étapes ayant conduit à la version proposée ce soir. Il s'agit de la troisième révision du règlement, dont la dernière version date de 2004. Il rappelle que le travail de fond était nécessaire pour trois raisons :

1. La nécessité d'actualiser un document vieux de 20 ans contenant beaucoup d'imprécisions et manquant d'informations d'usage importants.
2. La volonté de simplifier et de clarifier les procédures
3. La volonté de faciliter l'accès au débat politique et de valoriser le travail du Conseil général

Il remercie toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin à l'élaboration du texte présenté à l'assemblée et il explique la procédure, validée préalablement et à l'unanimité par le Bureau.

15 amendements ont été formellement déposés. 14 concernent des articles et 1 porte sur l'ensemble du document, demandant qu'il soit rédigé en langage épïcène. Les 14 amendements spécifiques sont passés en revue et tous votés à main levée. Les adaptations sont apportées immédiatement dans le document par le secrétaire. Le document final est ensuite présenté pour l'ultime vote.

**L'assemblée accepte à l'unanimité** le règlement du Conseil général version 26 mars 2024, disponible en pièce jointe.

L'amendement du MISE concernant l'écriture épïcène est ensuite passé au vote. Il est **refusé par 17 non, 16 oui et 7 abstentions.**

Christian Carron explique que le document sera soumis au Service des affaires intérieures et communales afin de s'assurer de sa bonne conformité aux bases légales en vigueur. Il remercie l'ensemble des membres présents pour les discussions sereines et respectueuses.

## **6. Postulat N° 105 du groupe MISE « Soutien face à la hausse des charges »**

---

Julie Günther, première signataire du postulat, rappelle que, lors du dernier plénum, la baisse du coefficient d'impôt avait été refusée, car cela ne soutenait pas les personnes réellement nécessiteuses. Le problème de précarité existe pourtant bel et bien et un état des lieux pour activer les bons leviers est nécessaire. De plus, Julie Günther estime important d'améliorer la communication sur les aides déjà existantes. Le nouveau service communal de la cohésion sociale semble tout indiqué pour s'en charger.

Jérémy Gex pour le groupe PLR remercie le MISE pour ce postulat qui complète la question posée par Vincent Pravato lors du dernier plénum. Une réponse écrite et détaillée, qui explique ce que l'administration communale peut proposer, semble nécessaire pour la population touchée par la précarité. Le groupe PLR recommande à ses membres d'accepter le postulat.

Manuela Troillet pour le Centre relève que l'inflation croissante a effectivement diminué le pouvoir d'achat des Fuillérains. Les ménages qui parvenaient tout juste à joindre les deux bouts se retrouvent désormais en difficulté financière. Face à cette nouvelle réalité, l'idée de la baisse de coefficient, du dernier plénum, semblait être une bonne solution. Malheureusement, elle ne soutenait pas les personnes réellement concernées. C'est dans ce contexte que ce postulat bienveillant du MISE apparaît, mais pour le groupe Le Centre, une réponse à cette problématique a déjà été apportée par la Municipalité. Le groupe propose de refuser ce postulat et d'encourager le chef du service de la cohésion sociale et sa future collègue à orienter les personnes en difficultés.

Pour finir, Martine Caillet se dit ravie que le MISE partage enfin les mêmes préoccupations, que le groupe UDC, ce qui n'était semble-t-il pas le cas lors du dernier plénum. Bien que la population ciblée par le postulat ne paie pas d'impôts, elle est néanmoins touchée par l'inflation croissante. Le groupe UDC souhaite également rappeler que d'autres personnes risquent aussi de basculer dans la précarité, celles se situant au bas de la classe moyenne. La proposition du dernier plénum, soit la baisse du coefficient d'impôt, était principalement pensée pour elles.

Pour le groupe UDC, ce postulat manque sa cible et les questions posées ne sont pas claires. A quoi bon faire une étude supplémentaire et que faire d'une liste des personnes en précarité ? Le groupe UDC recommande de refuser ce postulat.

Le postulat N° 105 du MISE **est refusé par 19 non, 16 oui et 4 abstentions.**

## **7. Postulat N° 106 de Nicolas Dorsaz (Le Centre) « Pour une liaison câblée avec les Hauts de Fully »**

---

Premier signataire, Nicolas Dorsaz énumère les différents dégâts que des routes cantonales ont subis ces dernières semaines et rappelle que le tronçon Buitonnaz – Chiboz sera en mains communales dans 15 ans. Il relève que les budgets de l'administration ne permettent pas et ne permettront pas d'assumer des dégâts importants comme ceux subis cette année, devisés à 250'000 francs. Une liaison câblée, largement subventionnée, pourrait soulager les finances communales ainsi que le chemin d'accès à nos hauts. Un projet cantonal est d'ailleurs déjà prêt. Les postulants demandent à l'exécutif communal de se positionner sur cette proposition.

Isabelle Remy-Carron pour le groupe MISE demande que l'avenir de la route entre Buitonnaz et Chiboz soit clarifié dans le cas où un téléphérique est construit. Le groupe laisse la liberté de vote à ses membres.

Martine Caillet informe que le groupe UDC est favorable à une étude de faisabilité du téléphérique de Chiboz. Le groupe soutiendrait pleinement le projet de liaison câblée s'il reliait la plaine à l'Erié. Le postulat n'étant pas suffisamment clair et détaillé, la liberté de vote est laissée à ses membres.

Le postulat N° 106 de Nicolas Dorsaz **est accepté par 34 oui, 2 non et 3 abstentions.**

## 8. Rapport des commissions

---

Aucune prise de parole n'est demandée

## 9. Divers

---

- Christian Carron lit la question déposée par le groupe MISE intitulée « Informations à la population de Fully », disponible en pièce jointe et il passe ensuite la parole à la Municipalité.  
La Présidente Caroline Ançay-Roduit estime que la communication est en priorité pour les membres du Conseil général et que beaucoup de présentations ont d'ailleurs été faites dans les différentes commissions législatives. Le site internet communal relate lui aussi les dossiers communaux, tout comme la presse locale et l'application de Fully. De plus, pour le dossier de la rue de la Poste, pas moins de 14 séances participatives ont eu lieu. L'exécutif utilise au mieux tous ces vecteurs, mais il ne peut pas communiquer sur tous les dossiers en cours, pour des questions de confidentialité.  
Signataire de la question, Isabelle Remy-Carron n'est pas satisfaite de la réponse et rappelle que les discussions qui ont lieu en commission législatives sont confidentielles. La population ne peut donc pas être informée. Elle trouve également dommage que le travail fourni par l'exécutif ne puisse pas être mieux communiqué aux citoyens.
- Conseillère générale PLR, Anyssia Jacquemai demande à la Municipalité pourquoi les habitants du chemin des Amandiers n'ont pas été prévenus de la fermeture de la route, ainsi que de la durée des travaux. Même s'il s'agit d'une route cantonale, les habitants du secteur auraient pu être informés.  
Le conseiller Emmanuel Carron explique que chaque intervention sur les routes de la commune fait l'objet d'une annonce sur l'application de Fully. C'est le vecteur d'information utilisé par l'administration communale pour informer rapidement la population. Il profite de l'intervention pour préciser que les travaux seront terminés autour du 20 avril et qu'un changement de priorité sera mis en place.
- Edmond Isoz, conseiller général PLR, demande à la Municipalité pourquoi le dossier des vestiaires du FC Fully et du Tennis Club Fully est toujours bloqué. Un réel besoin d'infrastructures adaptées, pour séparer les hommes et les femmes, est nécessaire et ce idéalement pour le début de saison 2024/2025.  
Alain Mermoud, vice-président, informe que l'exécutif souhaite simplifier les démarches administratives concernant les travaux publics en anticipant les demandes, ce qui a bien fonctionné pour le Bike Park par exemple. En ce qui concerne les vestiaires, il passe la parole à Nicolas Fellay, chef du service des constructions pour des précisions.  
Ce dernier explique que le dossier a fait plusieurs allers-retours entre les utilisateurs et la commune de Fully. Des mises à jour ont encore été apportées la semaine dernière. Le budget doit désormais être finalisé et le projet mis à l'enquête. Il indique que les utilisateurs ont été informés sur la planification des travaux et que les nouveaux vestiaires devraient être disponibles au mieux pour cet automne.
- Pour conclure, le Président Christian Carron remercie l'ensemble du Conseil général pour l'engagement, les discussions et les débats sereins qui ont eu lieu. Il profite également d'inviter l'ensemble des membres du Conseil général à la manifestation organisée pour les 10 ans du Zip Zap de l'ASOFY, qui se déroulera le 6 avril, ainsi qu'à l'inauguration du Bike Park, prévue le 13 avril.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants pour leur active collaboration, souhaite de belles fêtes de Pâques à tout le monde et clôt la séance à 21h00.

Le Président  
Christian Carron

Le Secrétaire  
Nicolas Dorsaz

Annexes:

- Règlement du Conseil général (26.03.2024)
- Question du MISE – Information à la population de Fully